LA FORMATION PRATIQUE

La FORMATION PRATIQUE (conduite) est personnalisée. Les cours sont individuels, ce qui permet aux enseignants de s'adapter à vous (vos capacités, vos craintes, etc...).
Le nombre de leçons est déterminé en évaluation préalable (20h minimum) et peut évoluer selon la progression et la régularité de l'élève.
Il vous est conseillé de prendre des leçon(s) régulièrement 1 a 2 par semaine selon votre emploi du temps et votre budget. Les enseignants sont à votre dispositions du lundi au samedi aux horaires indiqués à l'auto-école. Les leçons durent 1 heure mais peuvent selon vos besoins et votre niveau de compétence durer 2h.
Nous disposons actuellement de 2 véhicules à boites manuelle et 1 véhicule à boite automatique (Peugeot 208).
Nous proposons également les formations "CONDUITE ACCOMPAGNEE" et "CONDUITE SUPERVISEE".

• Apprentissage Anticipé de la Conduite :

Une formation qui offre de nombreux avantages tant en matière d'apprentissage que de progression, de coût ou même encore d'assurance.

Conditions d'accès :

-Avoir 15 ans minimum
-Choisir un ou plusieurs accompagnateurs (minimum le permis depuis 5 ans sans interruption)
-Obtenir l'accord préalable de votre assurance
-S'inscrire à l'auto-école (après évaluation, devis, contrat...) -
-Suivre une formation initiale (20 heures minimum.)
-Réussir l'épreuve théorique
-Recevoir l'attestation de fin de formation en école de conduite puis faire un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur.
-Participer à deux rendez-vous pédagogiques (appelés R.V.P.) Effectuer plus 3000 km pendant la phase de conduite accompagnée qui dure au minimum 1 an.
-Passage de l'épreuve pratique du permis B à partir de 17ans (sous condition).

Avantages:

·Acquisition d'expérience de la conduite sûre qui permet d'être plus en confiance et en sécurité.
·Passage de l'examen du permis dès 17 ans (sous conditions)
·Taux de réussite au permis plus important.
·Réduction de la période probatoire du permis de conduire à 2 ans au lieu de 3.
·Réduction de la prime d'assurance chez de nombreux assureurs
·Diminution du risque routier constaté

• La Conduite Supervisée

La Conduite Supervisée est une forme de conduite accompagnée, accessible uniquement au élèves de plus de 18 ans. Cela permet d'acquérir plus d'expérience. (Complément d'information accessible sur le site de la sécurité routière)

Conditions d'accès :

-Avoir 18 ans révolus
-Choisir un ou plusieurs accompagnateurs (même critères que pour AAC)
-Obtenir l'accord préalable de votre assurance
-Avoir suivi une formation initiale ou avoir déjà passé le permis de conduire B et avoir été ajournée.
-Avoir réussi l'ETG (code)
-Recevoir l'attestation de fin de formation en école de conduite si l'élève n'a pas passer son permis. Pas besoin en cas d'échec à l'examen. Les accompagnateurs doivent assister à 2 heures de rendez-vous préalable à la conduite supervisée
-Délivrance d'une autorisation de conduite supervisée.
-Aucun délais ou nombre de kilomètre n'est obligatoire. Un bilan sera fait par un enseignant à la fin de la période de conduite supervisée.

Avantages:

• Acquisition d'expérience de la conduite qui rend la conduite plus sûre et permet une progression plus douce par le concours du travail de l'enseignant et du (ou des) accompagnateur(s)
• Réduit le coût de la formation.

·La conduite sur voiture automatique (BEA)

Déroulement de la conduite sur voiture automatique:
- Comme une formation traditionnelle mais avec 13H de conduite minimum, elle est effectuée sur un véhicule automatique (permis validé : BEA)
- L'examen est le même que sur boite manuelle.
- Suite à l'obtention d'un permis B automatique, possibilité de faire une régularisation en vue de conduire un véhicule sur boîte manuelle
- Une formation de 7 h minimum est obligatoire en auto-école au moins 3 mois après obtention de la catégorie B automatique, c'est la formation CODE 78
- Une attestation est délivrée à l'issue de la formation afin d'obtenir un permis valable sur les boites automatiques et manuelles (il n'y a pas d'examen à repasser.)

Avantages:

·Faciliter le parcours de formation jusqu'à l'examen et simplifier la conduite (vous ne passez plus les vitesses, plus de soucis d'embrayage, vous pouvez porter votre attention sur vos trajectoires et votre position sur la chaussée)
·Porter davantage d'attention sur l'environnement, la circulation, les autres usagers...

• Le contenu de la formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :
- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :
- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage· et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

Pour cela le candidat peut suivre sa progression grâce à son livret numérique et y retrouver les différents bilans de conduite réalisés avec son moniteur